

AU SERVICE DE VOTRE PERFORMANCE

42 000 entreprises du Commerce et de la Distribution font aujourd'hui confiance au Forco, dont plus de 80 % emploient moins de 11 salariés.

Nos conseillers vous accompagnent sur l'ensemble du territoire dans la mise en œuvre de toutes vos démarches : choix des dispositifs, appui au recrutement, sélection des prestataires, mobilisation des financements, prise en charge des démarches administratives.

Hébergé par le Forco, l'Observatoire prospectif du Commerce assure une veille permanente sur l'évolution des métiers et des qualifications de votre secteur d'activité. Il contribue également à adapter l'offre de formation à vos besoins et accompagne les salariés dans la construction de leur parcours professionnel.

TREIZE BRANCHES PROFESSIONNELLES

Treize branches du Commerce et de la Distribution sont aujourd'hui représentées au sein du Forco :

- Bricolage
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie
- Vente à distance

1 DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR... FORMER VOS SALARIÉS

▶ Votre cotisation à la loupe

La participation des entreprises à la formation de leurs salariés est une obligation annuelle fixée par la loi. Elle prend la forme d'une cotisation unique calculée en pourcentage de la Masse salariale brute (MSB) de l'entreprise. Ce pourcentage est au minimum de 0,55 % de la MSB pour les entreprises de moins de 11 salariés.

Cotisation unique	Accompagnement / Prestation du Forco
-------------------	--------------------------------------

Plan de formation 0,40 %

- Accès prioritaire à l'offre de stages à tarifs négociés proposée sur ForcoFil : 50 euros HT par inscription, dans la limite de 5 inscriptions par entreprise et par an*.
- Enveloppe budgétaire de 2 000 euros HT* pour financer la formation de vos salariés, dans la limite de 35 euros par heure et par stagiaire pour les coûts pédagogiques et de 13 euros par heure et par stagiaire pour les rémunérations.
- Dispositif « Projet individuel d'entreprise » : possibilité de financement de 50 % des coûts pédagogiques des actions de formation, dans la limite de 20 000 euros HT*.

* Sous réserve des fonds disponibles alloués par le Conseil d'administration du Forco.

Professionalisation 0,15 %

- Contrats de professionnalisation
- Périodes de professionnalisation
- Formation des tuteurs
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Retour sur investissement



Grâce au principe de la mutualisation et aux cofinancements publics, les entreprises peuvent bénéficier de prises en charge supérieures au montant de leur cotisation formation.



Le Forco mobilise des financements auprès du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), des Conseils régionaux, de l'Etat et de l'Europe qui permettent d'accroître les capacités financières des TPE.



En savoir +
> www.forco.org

BON À SAVOIR

▶ Les gérants non-salariés aussi...

Les gérants non-salariés ont la possibilité de faire valoir leurs droits à la formation auprès de l'Agefice qui assure le financement des

formations pour les Chefs d'entreprise / Dirigeants non-salariés et leurs conjoints-collaborateurs ou Conjoints-associés.



En savoir +
> communication-agefice.fr

FORMER VOS SALARIÉS : UNE OBLIGATION !

Tous les 6 ans, le chef d'entreprise doit procéder à un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel de ses salariés. C'est l'occasion de vérifier si le salarié a, au cours des 6 dernières années passées dans l'entreprise, bénéficié des entretiens professionnels obligatoires (tous les deux ans), mais aussi :

- suivi au moins une action de formation,
- obtenu tout ou partie d'une certification (diplôme, CQP...) par la formation ou par la Validation des acquis de l'expérience (VAE),
- progressé sur le plan salarial (augmentation individuelle, changement de coefficient...) ou professionnel (en termes de fonctions, missions, responsabilités...).

DES ÉQUIPES À VOTRE ÉCOUTE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tél. : 04 72 67 03 70

auvergne-rhonealpes@forco.org

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Tél. : 03 80 48 60 11

bourgogne-franche-comte@forco.org

BRETAGNE

Tél. : 02 99 83 87 78

bretagne@forco.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

Tél. : 02 47 71 01 01

centrevallaloire@forco.org

CORSE

Tél. : 04 42 25 18 05

corse@forco.org

GRAND EST

Tél. : 03 83 97 15 97

grandest@forco.org

HAUTS-DE-FRANCE

Tél. : 03 28 32 86 10

hautsdefrance@forco.org

ÎLE-DE-FRANCE

Tél. : 01 48 18 99 00

iledefrance@forco.org

NORMANDIE

Tél. : 02 31 25 05 05

normandie@forco.org

NOUVELLE-AQUITAINE

Tél. : 05 56 69 77 60

nouvelleaquitaine@forco.org

OCCITANIE

Tél. : 05 61 73 72 00

occitanie@forco.org

PAYS DE LA LOIRE

Tél. : 02 28 00 98 10

paysdelaloire@forco.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Tél. : 04 42 25 18 05

paca@forco.org

2 DES SOLUTIONS SUR MESURE POUR... CONDUIRE VOS PROJETS

Recrutement, intégration, formation, gestion des compétences... Votre Conseiller Forco vous propose le dispositif approprié à votre besoin et assure sa mise en œuvre en tenant compte de vos contraintes de temps et d'organisation.

Recrutement / Intégration	Perfectionnement / Évolution	Mobilité / Reconversion
VOTRE BESOIN	VOTRE BESOIN	VOTRE BESOIN
Recruter un collaborateur formé aux métiers et aux méthodes de votre entreprise, donc rapidement opérationnel.	Intégrer un changement (technologique, réglementaire, norme qualité...) pour maintenir la compétitivité de votre entreprise ou diversifier ses activités.	Adapter votre organisation et vos méthodes de travail en faisant évoluer les emplois et les compétences de vos salariés.
NOS SOLUTIONS	NOS SOLUTIONS	NOS SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • La Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) • Le Contrat de professionnalisation • Le Contrat d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan de formation • La Période de professionnalisation • Le Compte personnel de formation (CPF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Compte personnel de formation (CPF) • Le Bilan de compétences • La Validation des acquis de l'expérience (VAE)

3 DES SERVICES EXCLUSIFS POUR... GAGNER DU TEMPS

ForcoNet Entreprise

Toute entreprise adhérente au Forco bénéficie d'un accès sécurisé à ForcoNet Entreprise, une plateforme multiservices en ligne dédiés à la gestion de la formation :

- Piloter vos dossiers en fonction des dispositifs mobilisés
- Gérer les contrats de professionnalisation
- Suivre vos dépenses de formation en temps réel
- Déposer vos documents (factures...)
- Accéder à une aide juridique en ligne sur la formation

En savoir +

> ForcoNet Entreprise : auth.forco.org/home/login/

Forco Fil

Le Forco met à votre disposition ForcoFil, une plateforme Internet qui rassemble plus de 2 000 formations sélectionnées par les conseillers du Forco :

- Des **thématiques transversales** : Bureautique, Commerce-Vente-Marketing, Comptabilité-Finance, Management, Informatique-Internet, Langues...
- Des **stages courts et opérationnels** (en présentiel ou à distance), partout en France, à tarifs négociés
- Des **démarches en ligne** : sélection des formations, inscription des salariés, demande de prise en charge...

En savoir +

> ForcoFil : <http://portailformations.forco.org>



En savoir +

> www.forco.org